



**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur général-trésorier de la susdite municipalité que :

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption **du programme triennal d'immobilisations 2023-2025, le mardi 20 décembre 2022 à 19 h 15**, dans la salle D du Centre Bonne Aventure.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2023-2025.

DONNÉ à Bonaventure ce 13^e jour de décembre 2022.

François Bouchard
Directeur général-trésorier